

## **SOUTIEN AUX PERSONNELS SUSPENDUS : NE LES OUBLIONS PAS !**

Depuis le 15 septembre, dans les secteurs concernés par l'obligation vaccinale, des personnels sont suspendus, empêchés de travailler, laissés sans salaire ni ressources. Cette mesure est une grave atteinte au Code du Travail, elle prive par ailleurs des secteurs en tension de personnels compétents et expérimentés.

Dans son allocution du 09 novembre dernier, Macron n'a pas eu un mot pour ces personnels. Ce silence et cette indifférence sont un nouvel affront, une marque de mépris qui vient s'ajouter à la mise au ban de la société que subissent les personnes suspendues. Ces dernières attendaient quelques mots du Président pour que leur situation soit clarifiée. Il n'en fut rien... Elles restent dans une situation floue au niveau professionnel, une situation source d'angoisses et cause de graves difficultés financières qui fragilisent leur existence et celle de leur éventuelle famille.

Il faut continuer à parler de ces personnels, leur témoigner notre soutien, organiser autour d'eux la solidarité. La situation qui leur est imposée est intolérable : elle porte atteinte à nos droits, elle met en péril des secteurs professionnels indispensables à la société, elle témoigne d'une gestion inhumaine des travailleurs-euses et plus largement des personnes.

Nous nous opposons non à la vaccination, mais à la violence d'une politique aux conséquences sociales et professionnelles désastreuses.

**Pour dire notre soutien aux personnels suspendus  
et défendre nos droits,  
l'union syndicale sud Solidaires Tarn appelle à :**

**RASSEMBLEMENT mercredi 22 DÉCEMBRE  
à partir de 15h  
devant l'hôpital d'Albi**